



Dans le respect des mesures sanitaires,
le port du masque est obligatoire. Le public sera limité à 15
personnes.

Cher collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la séance publique du Conseil Municipal qui aura lieu le:

Mercredi 27 mai 2021

A 20 H 00

En raison de circonstances exceptionnelles liées à la COVID 19 et en vue de mettre en place les mesures de prévention sanitaire adaptées, la réunion aura lieu à la :

SALLE DES FETES

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Montmerle S/S, le 20 mai 2021,

**Le Maire,
Philippe PROST**



ORDRE DU JOUR :

1. **Contrat de concession de service pour l'exploitation d'une remorque de restauration rapide sur le site de « la Plage »,**
2. **Transfert automatique de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), du document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI)**
3. **Budget principal - décision modificative n°1,**
4. **Acquisition d'une balayeuse,**
5. **Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPD) : demande de subvention pour le projet d'extension et de modernisation du système de vidéo protection,**
6. **Entrée au capital de la Société Publique Locale ALEC de l'Ain,**
7. **Indemnités Horaires pour les Travaux Supplémentaires (IHTS),**
8. **Compte rendu de la CCVSC,**
9. **Information sur les décisions prises par délégation du conseil municipal,**
10. **Questions diverses.**